

Les Affiches de Paris

I . Les Affiches de Paris. 1749-11-20.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LES AFFICHES

DE PARIS,

AVIS DIVERS, &c.

Du Jeudy 20 Novembre 1749.

T E R R E S.

GRANDE & belle TERRE & Seigneurie appelée *Bazoncourt*, située près la ville de Metz, à vendre par licitation au Châtelet de Paris; cette terre consiste en château entouré de fossés secs, revêtus de murailles; on peut les remplir en vingt-quatre heures d'eau vive; ponts-levis, cour, colombier, basse-cour, contenant maisons, chapelle fondée, pressoirs, granges, marcelleries, jardins, potagers, & vergers; plusieurs maisons, tant audit *Bazoncourt*, qu'aux environs; terres labourables, vignes, prés; cent soixante journaux de bois en coupe; droit de chasse; haute, moyenne, & basse justice; amendes, épaves, confiscation, & autres amendes; moulin où tous les habitans dudit *Bazoncourt* sont bannaux; droit de rivière & de pêche; pressoirs situés au village de *Vanermont*, où tous les habitans de *Bazoncourt* & de *Vanermont* sont bannaux; rentes en argent, chapons & poules; chaque habitant doit au Seigneur demi-quart de bled pour le droit de four qu'ils ont racheté; droits de corvée au *Breuil* par les habitans & porte-riens, qui doivent faucher, fener, & mettre en monceau, & les laboureurs faire chacun quatre voitures dudit au *Breuil* au château, ou une à la ville de Metz, au choix du Seigneur, & les laboureurs, porte-riens de même; tous les habitans doivent ensemble, les porte-riens un jour de corvée au Seigneur; sçavoir, à facler aux bleds, autant aux marfages, une à seiller, une à lever aux avoines, & une à vendanger, s'entend les manœuvres; & tous les laboureurs doivent une journée de charue à chacune culture, tant pour les bleds que pour les marfages, comme aussi les laboureurs porte-riens: le Seigneur de *Bazoncourt* est reconnu pour Seigneur voué pour les trois quarts de la terre & seigneurie de *Ban-Saint-Pierre*, & premier Seigneur haut-justicier de la terre & seigneurie du *Ban-Saint-Pierre*, pour un seizième; il lui appartient au *Breuil* dudit *Ban-Saint-Pierre* un seizième & un quart environ des amendes seigneuriales, & différentes rentes en chapons, poules, bled; le droit de prendre & percevoir par chacun an deux chars de foin tout fené, prêt à mettre & charger dans la prairie de *Saint-Arnault*, sur la chaussée du moulin d'*Ancerville*, avec faculté de charger à volonté, pourvu que quatre chevaux puissent sortir du pré: l'adjudication s'en fera à la fin

du mois de Décembre 1749, ou au commencement de Janvier suivant. S'adresser à Madame de Montmerqué de Bazoucourt, rue des Fossés Montmartre; ou à M. Dumaige, Procureur au Châtelet, rue Grenier S. Lazare, poursuivant la licitation.

B I E N S.

CHARGE de Contrôleur des Papiers & Cartons, à vendre; cette Charge rapporte sans aucun exercice & toute déduction faite 1900 liv. par an, qui se payent le 20 de chaque mois de l'année au Bureau de la Communauté. S'adresser à M. Beviere, Procureur au Châtelet, Carrefour de l'Ecole.

CHARGES & RENTES à vendre; Office de Juré-Mesureur de Sel au Grenier à Sel de Paris, Juré-Compteur de Saline sur la riviere; Garde des Etalons du Roi en l'Hôtel de Ville; il y a toute sûreté à acquérir. S'adresser à M. Pescheloche, chez M. Andrieu, Notaire, rue de la Tixeranderie.

CHARGE de Maire de la Ville de la Ferté-sous-Jouarre, à vendre; & MAISON à louer audit lieu, située proche la maison de Ville, consistante en plusieurs corps de logis, jardin d'ornement & jardin fruitier; & les meubles des salles & cabinets, trumeaux de glaces, &c. à vendre. S'adresser à Paris, chez M. Simonnet, marchand Tailleur, rue Planche-mi-Bray, au Café des deux Dains; & à la Ferté-sous-Jouarre, à M. Cheverry.

PLACE à bâtir, avec terrain & jardin derrière, & un petit bâtiment en aîle, à l'entrée du Fauxbourg S. Laurent, entre le Pistolet & le Pavillon Royal, à vendre par décret forcé au Châtelet de Paris; ces place & terrain contiennent environ cent toises superficielles, & six toises de face sur la grande rue du Fauxbourg S. Laurent; il y a sur ce terrain un petit bâtiment qui peut servir d'aîle à celui qui seroit construit double sur la rue; ce petit bâtiment consiste en un rez-de-chaussée, deux étages quarrés, un en mansarde, & un grenier au-dessus: l'adjudication s'en fera le samedi 22 Novembre 1749, ou au plus tard à la quinzaine suivante. S'adresser à M. Verger, Procureur au Châtelet, rue de Grenelle; ou à M. Emery le jeune, aussi Procureur, rue Brisemiche.

FERME à louer à bail pour les mars & jachères que l'on commencera à la S. Martin 1750; & même s'il se trouvoit que quelqu'un voulut la louer pour les mars prochains, on pourroit lui en passer bail pour le présent. Cette ferme est située au village de Limoge en Brie, près le château de Cramaille, à deux petites lieues de Brie-Comte-Robert, deux de Melun, & à deux & demie de Corbeil; elle consiste en deux cens soixante-dix-sept arpens de terres, tant labourables que prés & pâtures, logement pour le fermier, écuries, vacheries, toit à porc, poulailler, granges, angard, & autres commodités: si l'on veut marnier, il y a la marne dans lesdites terres. La Dame qui loue cette ferme, donnera toutes les facilités & commodités convenables: il y a bien des terres dans cette ferme pour être marnées, & qui ne l'ont jamais été: on compte qu'on en

pourroit marnet quarante arpens par sol. S'adresser à Madame Prevost, au Couvent des Religieuses Angloises, rue des Fossés S. Victor, près la Doctrine Chrétienne; ou à M. de Bougainville, Notaire, rue Bar-du-Bec.

MAISONS.

Grande & belle MAISON, avec écuries, remises, beau & grand jardin, rue & porte Mont-martre, au-dessus de l'Hôtel d'Ufès, à louer ou à vendre à vie. S'adresser au Portier de ladite maison.

MAISON de campagne, située à Neuilly sur Marne, grande rue dudit lieu, à vendre; elle consiste en plusieurs corps de logis, jardin clos de murs; cette maison n'est point chargée de douaire. S'adresser à M. Angot, Notaire, rue S. Honoré, vis-à-vis le Grand-Conseil; & à M. Plet, Procureur au Châtelet, rue de Fourcy, quartier S. Antoine.

MAISON à vendre présentement, rue de la Fromagerie, où pend pour enseigne la tête d'or, occupée par un Limonadier; elle consiste en deux corps de logis; l'un sur ladite rue de la Fromagerie, avec boutique, petite cour derrière, & cave dessous; l'autre prend son jour sur la Halle au blé, avec un escalier entre les deux corps de logis. S'adresser à M. Méry, Procureur au Châtelet, rue neuve S. Méry.

Grande MAISON en très-belle vue, & jardin situés au Fort de Meulan, à vendre; elle consiste en une grande cour pavée, avec une remise, écurie pour quatre chevaux, grenier au-dessus, une petite cour pour retifer le fumier, une grande cave, un beau vestibule par bas avec un grand salon, une grande salle de compagnie, une salle à manger boisée, avec un office, une grande cuisine, deux cabinets à côté; le tout de plein-pied, un bel escalier; au premier étage une grande chambre de la grandeur du vestibule, un beau salon, une grande & belle chambre, une autre grande chambre à côté, avec trois grands cabinets, au-dessus trois chambres plafonnées, deux grands greniers, & un grand cabinet plafonné, pour loger des domestiques, un escalier dérobé qui va depuis le bas de la maison jusqu'aux greniers: le jardin devant la maison regnant en terrasse sur la rivière de Seine, avec une rampe de fer tout le long de la terrasse, qui est de vingt-trois toises; le devant de la maison est en parterre, & le reste en potager; le tout bien planté d'arbres rapportant d'excellens fruits de diverses espèces selon les saisons: on y entre par une grande porte de grille de fer qui est dans le vestibule; un cabinet couvert au bout de la terrasse, & deux puits: il y a toute sûreté pour l'acquéreur, & point de retrait à craindre: on vendra, s'il convient, en rente: il y a toutes les commodités possibles pour y aller; outre les voitures d'eau qui vont & viennent chaque jour, il y a encore le carosse de Mantes & Meulan, qui part de Paris deux fois la semaine, & revient de même; les carosses d'Evreux, Rouen, & Caën, y passent chaque semaine. S'adresser à Paris, chez M. Perret, Notaire, rue Coquillière; ou chez M. Nicolas, rue des deux Portes, vis-à-vis la

rue Tireboudin, au grand Cerf; ou sur les lieux, à M. Bieler.

Belle MAISON appelée *la Cour Roland*, près Versailles, à vendre, meublée ou non meublée, par licitation au Châtelet de Paris; cette maison est située Paroisse de Jouy en Josias, consistante en une avenue d'ormes qui conduit à une avant-cour, grande cour ensuite séparée par une grille de fer; bâtimens distribués en plusieurs corps de logis, office, cuisine, chambres de maîtres, salle de compagnie, chambres de domestiques, logement pour le Jardinier, écuries, remises, pavillons, & chapelle; jardin potager & clos, plantés de sept mille pieds d'arbres fruitiers, parterre, allées bordées de charmilles & maonniers des plus beaux, bosquets en forme de labyrinthe, plusieurs pièces d'eau & glaciere; douze arpens de bois taillis, de l'âge de 32 ans, futaye, percée & décorée d'allées, six pièces de très-bons prés, terres, rentes, & dépendances; le tout contenant cent douze arpens environ: l'adjudication s'en fera le samedi 13 Décembre 1749, sauf quinzaine; la dernière enchere est à la somme de 31000 liv. S'adresser à M. Talbot, Procureur au Châtelet, poursuivant, rue des deux Ecus; & à Messieurs Rossignol, rue de la Vieille Monnoye; Deluvigny, même rue; Douceur, rue Bourg-l'Abbé; Maignen, rue d'Anjou, près la rue Dauphine; Dhiris, rue des deux Boullles; Habert, rue du Four S. Honoré; & Paris, rue Comtesse - d'Artois; tous Procureurs des Collicitans.

Grande MAISON rue Thibault-au-dez, à vendre par licitation au Châtelet de Paris; cette maison contient cent huit toises d'emplacement, & consiste en un grand corps de logis, dont partie double, appliqué par le bas à une cuisine & buchers, en l'un desquels est un puits mitoyen; sous partie de la cour deux salles, un fallon, & une cuisine au-dessus de ladite première cuisine & buchers; deux étages carrés de chambres, antichambres, avec un étage en mansarde au-dessus, trois cabinets en aîle de chaque côté, dont les derniers sont en comble de pavillon; grand escalier dans œuvre, cabinets d'aïssances, avec galerie, & un petit escalier de dégagement; caves, & petit jardin: elle est occupée par le sieur Foubert, Chirurgien; une partie est louée 1860 liv. & l'autre peut être louée 900 liv. L'adjudication s'en fera à la fin de Décembre 1749, ou au commencement de Janvier 1750. S'adresser à M. Dumaige, Procureur au Châtelet, rue Grenier S. Lazare, poursuivant ladite licitation.

MAISON à vendre par décret forcé au Châtelet de Paris; cette maison est située rue des vieilles Thuilleries, à présent dite du Puits Vaugirard, faux-bourg S. Germain; elle consiste en plusieurs corps de logis, cours, jardin, & chantier, dans lequel avoit été commencé un bâtiment: l'adjudication s'en fera le 22 Novembre 1749. S'adresser à M. Regnard de Barentin, Procureur au Châtelet, poursuivant, rue S. Denis, près S. Sauveur.

MAISON de campagne, située à Séve, au-dessus de la Verrerie, à vendre après trois publications sur l'enchere qui sera publiée pour la seconde fois le Novembre 1749, où toutes personnes seront reçues à enchérir; ladite maison con

liste en un fort grand bâtiment, trente-deux arpens d'enclos, grande quantité de fruits, & des eaux jaillissantes dans les plus grandes sécheresses. S'adresser à M. de Ruelle, Notaire, rue S. Antoine; & à M. Josse, Procureur au Châtelet, rue du marché Pallu, vis-à-vis la petite porte de l'Hôtel Dieu.

A V I S D I V E R S.

DEO VOLENTE Regium Franciæ Collegium post Ferias Autumnales Anni Domini 1749, solita munia repetet hoc ordine. Lectores & Professores Regii.

Sacrarum Hebraicarumque Litterarum.

Claudius SALLIER, Gallicæ, & Regiæ Inscript. atque Human. Litt. Acad. Socius, & Bibliothecæ Regiæ Custos; præmissis Hebraicæ Linguæ instit. *Josua Librum* interpretabitur, diebus Lunæ, Mercurii & Jovis, horâ undecimâ cum mediâ. Nicolaus HENRY, exponet Hebraicæ Linguæ elementa, quorum compendiosum exemplar typis mandari curavit; dein ad confirmanda exemplis præcepta, *Exodi Librum* interpretabitur; diebus Jovis, Veneris & Sabbathi, horâ sesqui-nonâ.

Græcarum Litterarum.

Renatus VATRY, Regiorum Lectorum Inspector, *Sophoclis Tragediam, qua inscribitur, Œdipus Tyrannus*, leget, diebus Mercurii, Jovis & Veneris, horâ decimâ cum mediâ. Joannes CAPPERONNIER, Regiæ Inscript. atque Humaniorum Litterarum Academiae Socius, *Thucydidis de Bello Peloponnesiaco libros* interpretari perget, diebus Lunæ, Jovis & Sabbathi, horâ post meridiem tertiâ.

Scientiarum Mathematicarum.

Josephus-Nicolaus DE L'ISLE, Regiar. Scient. Acad. Parisiensis, Londinensis, Beroliensis, Holmiensis, Upsaliensis, & instituti Bononiensis Socius; Imperat. Scient. Acad. Petropolitanae antea Astronomus Primarius, *Astronomiam ab observationibus deducet*, diebus Martis, Jovis & Sabbathi, horâ sesqui-decimâ. Robertus DE MONT-CARVILLE, *Navigationis Artem* docere incipiet, diebus Martis, Jovis & Sabbathi, horâ post meridiem tertiâ.

Græca & Latina Philosophia.

Joannes TERRASSON, Gallicæ, & Regiæ Scient. Acad. Socius, annuos Physicæ progressus, ut à pluribus abhinc annis incepit, ita & hoc anno perget exponere, diebus Lunæ, Mercurii & Veneris, horâ undecimâ. Petrus-Carolus LE MONNIER, è Regiâ Scient. Acad. è Regiis Londinensi ac Berolinensi Societatibus, *recensitis variis Problematibus que pendent à Quadraturâ Hyperbolæ, seu Logarithmis, Æstus Martimi Phœnomena & Causas* exponere perget, diebus Lunæ, Martis & Jovis, horâ post meridiem secundâ.

Latina Eloquentia.

Nicolaus PIAT, Antiquus Universitatis Parisiensis Rector, *Selectas Ciceronis Orationes*, cum

Quintilianæ Institutionibus, leget, diebus Martis, Mercurii & Veneris, horâ post meridiem secundâ. Joannes-Philippus-Renatus DE LA BLETTE-RIE, Regiæ Inscriptionum atque Humaniorum Litterarum Socius, *Cornelii Taciti Annales* interpretari perget, diebus Lunæ, Jovis & Sabbathi, horâ post meridiem fefqui-tertiâ.

Medicina, Chirurgia, Pharmacia, & Botanices.

Joannes ASTRUC, Regi à Consiliis Medicis, & in saluberrimâ Parisienfi Facultate Doctor Regens, & Professor antiquus in saluberrimâ Facultate Monspelliensi, exponet *Morbos Mulierum*, diebus Jovis, Veneris & Sabbathi, horâ nonâ matutinâ. Ant. FERREIN, Facult. Paris. & Monsp. Doctor, è Regiâ Scient. Acad. *Morbos Oculorum* exponet, diebus Lunæ, Martis & Mercurii, horâ nonâ matutinâ. Petrus POISSONNIER, Regius Librorum Censor, & saluberrimæ Facultatis Doctor Regens, *Utramque Pharmaciâ* edocebit, diebus Lunæ, Jovis & Sabbathi, horâ decimâ matutinâ. Michaël-Philippus BOUVART, in saluberrimâ Parisiorum Facultate Doctor Regens, è Regiâ Scient. Acad. *Morborum Signa, Causas, curationemque* perget exponere, diebus Lunæ, Martis & Jovis, horâ decimâ matutinâ.

Lingua Arabica.

Alex. Lud. Maria PETIS DE LA CROIX, Regi à Secretis & Consiliis, Ling. Orient. Interpres, præmissis Linguae Arabicæ institutionibus, *Davidis Psalmorum* interpretationem aggredietur, diebus Martis, Jovis & Sabbathi, horâ post meridiem fefqui-secundâ. J. B. Helinus DE FIENNBS, Regi à Secret. Ling. Orient. Interpres, de Ling. Arab. Regulis à se concinnatis dicere perget; deinde *Moukalat al avouala min al kitab al salis fi kaliat amrad arras voual dimag*; id est, tertium Avicennæ librum, de omnibus capitis & cerebri ægritudinibus eorumque causis, adjectis convenientibus medicamentis tractantem, exponere aggredietur, diebus Lunæ, Mercurii & Veneris, horâ post meridiem tertiâ.

Juris Canonici.

Petrus LE MERRE, in Senatu Patronus, Regiorum Professorum Decanus, dicet de *Præbendâ Theologali*, diebus Martis, Jovis & Veneris, horâ post meridiem tertiâ. Clemens-Franciscus DE L'AVERDY, in Senatu Patronus, dicere perget de *Jurisdictione Ecclesiasticâ Criminali*, diebus Lunæ, Martis & Jovis, horâ undecimâ.

Lingua Syriaca.

Augustinus - Franciscus JAULT, Doctor Medicus, Regius Librorum Censor; præmissis Linguae Syriacæ institutionibus, *Cihovo dmazmouré*, id est, *Librum Psalmorum*, interpretabitur; simulque Hebraicum & Chaldaicum idioma cum Syriaco comparabit, diebus Lunæ, Martis & Mercurii, horâ octavâ matutinâ.

L'ACADEMIE Royale d'Architecture a commencé ses leçons publiques le lundi 17 Novembre 1749, & les continuera tous les lundi, mardi, mercredi, & samedi de chaque semaine. M. Camus, de l'A.

Académie Royale des Sciences, Professeur & Secrétaire de l'Académie Royale d'Architecture; dictera & expliquera les Elémens de Géométrie-Théorique & Pratique; tous les mercredi & samedi, depuis dix heures du matin jusqu'à midi. M. Lorient, Architecte du Roi, continuera son cours d'Architecture sur les cinq Ordres, pris & corrigé d'après les meilleurs Auteurs, tant anciens que modernes; & donnera ensuite un Traité de la coupe des pierres; tous les lundi, depuis une heure jusqu'à trois; & tous les mardi, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze. *Dans la Salle d'Architecture, au Louvre.*

De par le Roi, & Monseigneur l'Intendant de la Généralité de Paris: On fait à sçavoir que le Dimanche 7 Décembre 1749, il sera procédé en l'Hôtel & pardevant M. Ragot, Subdélégué au Département de S. Denis, y demeurant, à l'adjudication au rabais, après trois publications, en la manière accoutumée, de la construction des pont & grille de fer, formant la porte de ladite ville de S. Denis, du côté de Paris, où tout Entrepreneur sera reçu à faire sa mise, sur les charges & conditions portées au devis, & autres charges qui seront expliquées; & pourra prendre communication des plan, devis, & charges de ladite adjudication, par les mains du Greffier de ladite Subdélégation.

CHAISES de l'Eglise de S. Benoît, à donner à ferme pour le mois de Février 1750. *S'adresser à M. Arson, marchand Pelletier, rue Hyacinthe, près la porte S. Jacques.*

VENTE de meubles, après décès, rue de la Justienne, consistante en meubles, hardes, linges, & autres effets; le vendredi 21 Décembre, & jours suivans, de relevée.

S P E C T A C L E S.

L'ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE a donné:

Mardi 18, *le Carnaval du Parnasse, suivi des Caractères de la Danse.*

LES COMEDIENS FRANÇOIS ont donné:

Lundi 17, *Mérope*, Tragédie de M. de Voltaire, & *l'Impromptu de Campagne.*

Mardi 18, *les Menéchmes*, Comédie, & *l'Avocat Patelin.*

Mercredi 19, *Ino*, & *Mélicerte*, Tragédie remise au Théâtre, suivie du *Magnifique.*

BILLETS D'ENTERREMENTS.

Du 12 Novembre 1749.

De M. Dupré, Bourgeois de Paris, décédé rue de Cléry, à S. Eustache.

Du 16.

De Dlle Jeanne-Etiennette Gaudier, épouse de M. Hoüard, Marchand de Vin, décédée rue S. Louis en l'Isle, à S. Louis.

Du 17.

De Dame Marie-Marguerite Ourfin, épouse de M. François Baurlier, Avocat en Parlement, décédée vieille rue du Temple, à S. Paul.

De M^e Charles-Marc Aymier, Avocat en Parlement, décédé rue Thevenot, à S. Sauveur.

Du 18.

De M. le Tourneur, Bourgeois de Paris, décédé rue Pavée, à S. Sauveur.

De Dlle Anne Goulard, épouse de M. Muyron, Marchand Mercier, & Messager Juré de l'Université, décédée grande rue du Fauxbourg S. Antoine, à Ste Marguerite.

De Dlle Marie-Généviève Serin, Fille, décédée rue neuve S. Méry, à S. Méry.

Du 19.

De Dlle Marie-Catherine Feyer, Fille majeure, décédée rue de la Cossonnerie, à S. Eustache.

COURS DES EFFETS COMMERCABLES.

Actions du Lundi 17 Nov. point de cours. —
— du Mardi 18, 1762. 10.

D U M E R C R E D Y 19.

Actions, point de cours. —

Actions en dixième, —

Annuités à 5 coupons, —

Contrats sur l'Hôtel de Ville, avec la jouissance, 45 pour cent espèces.

Quittances de Finances sur les Tailles, Gen. de Paris, avec la jouissance, 14 pour cent esp.

— Id. Généralité des Provinces, avec la jouissance 13 pour cent espèces.

Billets de Finance 5 pour cent l'an.

Billets Marchands 6 pour cent l'an.

Billets d'emprunt de la Compagnie des Indes, sçavoir,

— Juillet 519.

— Décembre 511.

Billets de la Loterie Royale du 2 Oct. 1747. 622.

— Id. de la seconde Loterie Royale du 1 Août 1748. 589.

Lettres de Change sur Paris, acceptées, 5 pour cent l'an.

C H A N G E S.

Amsterdam 56. 3/8.

Anvers 58. 1/8.

Londres 31. 7/8.

Hambourg 177. 3/4.

Madrid 14. 18.

Cadix 14. 15.

Genes —

Livourne 94. 1/4.

Lyon, Payement de Saints 5/8. pour cent perte.

A Paris, du Bureau d'Adresse & de Rencontre, chez ANTOINE BOUDET, Imprimeur du Châtelet, rue S. Jacques, vis-à-vis la rue du Plâtre. Avec Privilège.

Les personnes qui veulent recevoir, franc de port chez elles la présente Feuille tous les Lundis & Jendis qu'elle paroît, envoient leur adresse chez l'Imprimeur, & payent en même-tems, c'est-à-dire d'avance, 24 liv. pour le cours d'une année entiere, à commencer à tel mois qu'elles souhaitent.